

crechesfribourg.ch

krippenfreiburg.ch

Exigences de qualité: Fribourg en-dessous des lignes directrices latines

Qualitätsansprüche:
Freiburg unterhalb der
Westschweizer
Richtlinien (p.2)

Evolution du nombre de places Entwicklung der Krippenplätze (p.3)

Le taux d'équipement
moyen atteint 10.3 %
dans le canton de
Fribourg.

Der Deckungsgrad
beträgt einen Mittelwert
von 10.3 % im Kanton
Freiburg.

Vaud a sa convention collective pour l'accueil de l'enfance

Ein Kollektivvertrag im
Kanton Waadt für die
Kinderbetreuung (p.4)

Interventions au Grand Conseil (p.4)

Vorstösse im Grossrat

Une motion PDC
demande une subvention
de l'Etat également pour
l'accueil extrascolaire.

Eine CVP-Motion verlangt
eine finanzielle
Unterstützung des
Staates auch für die
ausserschulische
Kinderbetreuung

Découvrir le monde

Une exposition à voir à
Lausanne du 10 oct. 18
au 6 févr. 19

Qualité-quantité-coût, le trio infernale?

Que privilégier? La qualité des places d'accueil en crèches? Leur nombre? Ou faut-il considérer l'accueil de l'enfance à travers la seule lunette des dépenses générées (d'ailleurs ne faut-il pas plutôt parler d'investissement)? La réponse se trouve certainement dans un équilibre entre la garantie de la mission socio-éducative des crèches, une gestion rigoureuse et une réponse différenciée aux besoins des familles.

Le canton de Fribourg peut faire mieux en matière de qualité. Il se situe, en effet, en dessous des lignes directrices latines (p.2). Pour la FCGF, la première réforme à entreprendre est de ne plus compter les apprenti-e-s et les stagiaires dans l'effectif du personnel. Sur le plan de la quantité, des places manquent encore, mais avant de créer de nouvelles structures, il faut être attentif à ne pas péjorer la situation financière des crèches existantes, en faisant diminuer leur taux d'occupation (p.3).



Drôles d'encyclopédies -A. Barman
www.adrienne.ch

Des lignes directrices latines en matière de qualité

Chaque canton romand a ses propres directives en ce qui concerne l'accueil des enfants dans des structures extrafamiliales. Ces exigences qui découlent de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants portent sur les dotations en personnel, leur formation, la grandeur et l'aménagement des locaux, les mesures de sécurité, principalement. Afin de proposer une orientation commune, avec dans le viseur « le bien de l'enfant », la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et la Conférence latine de promotion et protection de l'enfant (CLPPJ) ont adopté 36 recommandations à l'intention des cantons romands et du Tessin, à propos des structures d'accueil collectives, crèches et accueils extrascolaires*.

La FCGF a comparé les directives fribourgeoises concernant les crèches à ces recommandations, sur les critères de qualité importants, comme la grandeur des groupes, les taux d'encadrement, la formation du personnel, les jeunes en formation, la direction, notamment (p. 2).

*Recommandations disponibles sous:
https://edudoc.ch/record/130886/files/2017.01.30_Recommandations_clppj.pdf

Exigences de qualité: Fribourg en dessous des lignes directrices latines (suite p.1)

Trois différences très importantes sont à noter entre les directives fribourgeoises et les recommandations de la CLASS/CLPPJ (définition p.1) en ce qui concerne l'accueil en crèches. En effet, le taux minimal de personnel qualifié s'élève à 50% à Fribourg, alors que la CLASS recommande 80%. A cela s'ajoute le fait que Fribourg autorise 2 stagiaires et/ou apprenti-e-s par groupe et que ceux-ci comptent dans les effectifs dès 18 ans, alors que la CLASS n'autorise qu'un stagiaire OU apprenti et ne les compte pas dans l'effectif. Par ailleurs, les recommandations romandes fixent au minimum un « temps hors présence enfants » (THPE) de 1h/personne/semaine. A Fribourg, il n'y a pas de THPE minimum et cela même si les éducatrices doivent consacrer plus de temps à la formation des jeunes, puisqu'il peut y en avoir le double. En résumé, le taux de professionnalisation des équipes éducatives à Fribourg est beaucoup plus bas que celui recommandé par la CLASS et les équipes éducatives de Fribourg ont des tâches de formation plus importantes. Deux points semblent meilleurs à Fribourg, mais il faut encore les relativiser: ce sont les taux d'encadrement et de direction. Voir ci-dessous.

En matière de taux d'encadrement (nombre d'enfants par personne), Fribourg est un peu au-dessus des recommandations pour les enfants de 1-2 ans et ceux de 3-4 ans. Cependant, cet avantage est contrebalancé par le fait que, pendant 2 heures par jour, la dotation peut être diminuée de moitié (pour tenir comptes des arrivées et départs échelonnés des enfants), ce qui peut annuler l'avantage précité.

En ce qui concerne la dotation de la direction, la norme fribourgeoise semble plus généreuse. En effet, celle-ci prévoit 1h/place/semaine, soit pour 40 places un taux de 100% (si l'horaire de travail est de 40h) pour toutes les tâches, pédagogiques et administratives. La recommandation de la CLASS s'élève à un taux d'activité de 40% (1%/place), mais seulement pour la direction pédagogique.

Critères	Fribourg	Recommandations CLASS/CLPPJ
Grandeur des groupes d'enfants	Pas de directive	0-1 an : 8 enfants 1-2 ans: 10 enfants 2-3 ans : 14 enfants 3-4 ans : 16 enfants
Nombre de jeunes en formation AU MAXIMUM par groupe	2 stagiaires OU apprenti-e-s ou étudiants par groupe + stagiaires d'observation Les apprenti-e-s comptent à 100% dans la dotation et stagiaires et étudiant-e-s à 50% dès 18 ans	1 stagiaire OU apprenti OU étudiant OU stagiaire d'observation Ni les apprenti-e-s, ni les stagiaires ne comptent dans la dotation
Taux d'encadrement	0 à 1 an : 1 personne pour 4 1 à 2 ans : 1 pour 4 2 à 3 ans : 1 pour 7 3 à 4 ans : 1 pour 7 Pendant 2 h/jour (matin et soir), diminution de 50% du personnel nécessaire	0 à 1 an : 1 pour 4 1 à 2 ans : 1 pour 5 2 à 3 ans : 1 pour 7 3 à 4 ans : 1 pour 8 Une réduction est possible pour le matin et le soir, pour autant que la qualité d'accueil de l'enfant soit garantie
Direction pédagogique et administrative	Dotation direction pédagogique et admin: 1h/place/semaine Formation de directrice de crèche Expérience de 3 ans dans la petite enfance	Dotation direction pédagogique : 1% par place (au min.30%) Dotation direction admin.: en fonction de la structure organisationnelle du support juridique Formation de direction ou CAS en gestion d'équipe Expérience de 2 à 5 ans, en fonction de la capacité d'accueil de la structure
Personnel qualifié	50% au minimum Pas de quota de personnel de formation supérieure	80% au minimum Le quota de personnel de formation supérieure est à définir par le canton
Temps hors présence enfants (colloques, entretiens, préparations, etc.)	Pas de directive sur la durée	1h/semaine par personne, au minimum, à augmenter en fonction du taux d'activité

Pour la direction administrative, le taux d'activité est compté séparément, en fonction de la structure organisationnelle du support juridique. Il est donc difficile d'évaluer précisément si Fribourg est mieux doté.

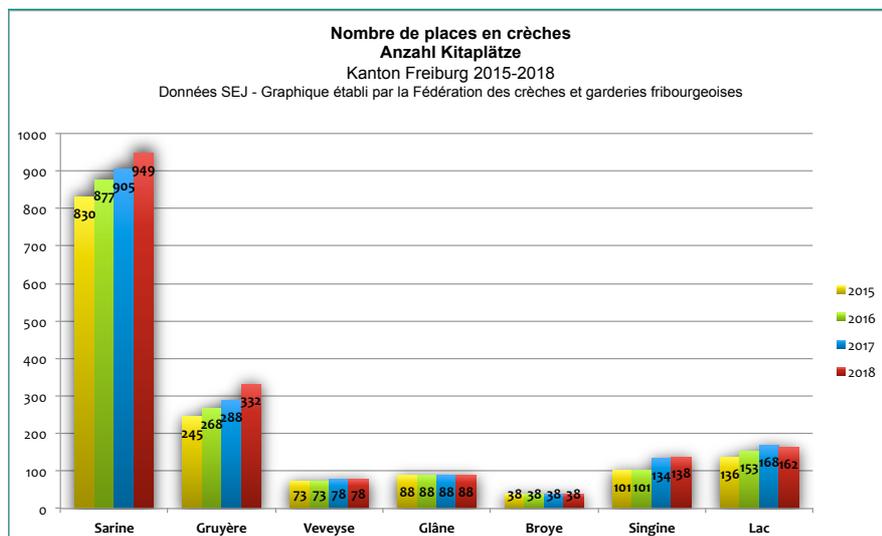
Les directives fribourgeoises correspondent aux recommandations de la CLASS en matière de reconnaissance des diplômes de base et en ce qui concerne l'obligation pour le personnel de fournir certificats médicaux et extraits des casiers judiciaires.

Les directives en matière d'aménagement et de sécurité ne sont pas très différentes. La surface minimale des lieux de vie est identique, 3m² par enfant et adulte. La CLASS souligne qu'il faut également tenir compte des volumes d'air, donc de la hauteur des salles. A noter que les salles de sieste et de repos ne comptent pas dans ces 3m². Et pour la CLASS, la salle à manger n'est pas non plus comptée dans cette surface (il faudrait y ajouter 1.4m² par enfant et pour les salles de sieste 2.5m²). Fribourg ne donne pas d'indications sur la surface des salles de siestes et celles-ci ne sont pas obligatoires pour les enfants de 2-4 ans. Un accès extérieur est obligatoire ou pour Fribourg, une place de jeux à proximité.

Il faut encore souligner que les recommandations de la CLASS s'adressent aussi bien aux accueils extrascolaires qu'aux crèches, avec quelques variations selon l'âge des enfants.

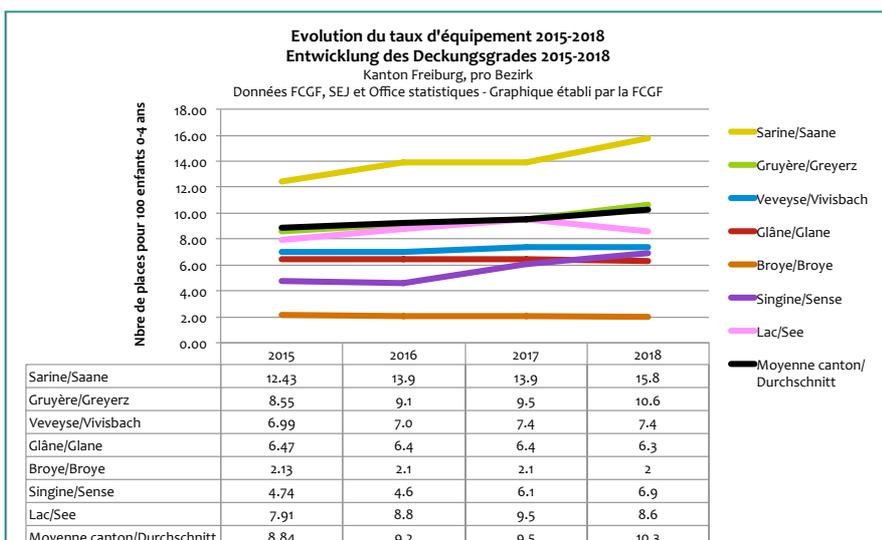
Evolution du nombre de places et des taux d'équipement

Le nombre de places en crèches augmente régulièrement depuis plusieurs années: 1785 places au 1er janvier 2018 (1693 un an auparavant), selon les données du Service de l'enfance et de la jeunesse.



Le nombre d'enfants entre 0 et 4 ans a également augmenté: 17'343 en 2018, selon les dernières projections - encore provisoires - du Service cantonal de la statistique (SStat). C'est pourquoi, le taux d'équipement, soit le nombre de places à plein temps pour 100 enfants, n'évolue que lentement à la hausse.

Sauf entre 2017 et 2018, où la moyenne pour le canton atteint 10.3 % (9.5% en 2017). Mais ceci est principalement dû à une réévaluation à la baisse des projections du SStat quant au nombre d'enfants entre 0-4 ans.



L'augmentation du nombre de places entre 2017 et 2018 est surtout perceptible dans les districts de la Sarine (+45places), de la Gruyère (+42 places) et de la Singine (+37places sur deux ans, entre 2016 et 2018). Dans les autres districts l'offre de places en crèches est stable.

Faut-il créer de nouvelles places ou de nouvelles crèches?

L'étude Infras « Potentiels de demande en structures d'accueil dans le canton de Fribourg - Domaine préscolaire », publiée en 2010, a calculé que, en moyenne, 35% des enfants du canton ont un besoin de placement dans une crèche. En 2018, il existe 1785 places pour 17343 enfants entre 0-4 ans (projection du SStat). Sachant qu'une place en crèche est occupée en moyenne par 2 enfants (1.92 enfants à Fribourg), le nombre de places actuel couvre les besoins de 3570 enfants, soit 20.6%. Il y aurait donc un besoin résiduel de près de 15% de places en crèches.

Pour la Sarine, Infras a calculé un besoin de crèche pour 41% des enfants. Avec une projection de 6000 enfants entre 0-4 ans en 2018, 949 places en 2018 et 2 enfants par place, on aboutit à un taux de 31%, soit 10% de moins que le potentiel de demande calculé par Infras.

Cependant, même si la demande réelle ne couvre pas encore le besoin théorique calculé par Infras, la FCGF souhaite rendre attentif-ve-s les initiateur-trice-s de projets de nouvelles structures et les communes sur la nécessité d'analyser de manière précise le besoin (pour quel âge, quels jours, etc.) et de voir dans quelle mesure les crèches existantes ne peuvent pas augmenter ou adapter leur offre. En effet, le risque existe qu'en ouvrant de nouvelles crèches sans cibler les besoins précis ni prendre en compte les incidences sur les structures existantes, l'on fasse diminuer les taux d'occupation et ainsi augmenter les prix coûtants de ces structures, voire mettre en péril leur existence.

Grossrat Freiburg:

Ausserschulische Betreuungseinrichtungen (3H-8H) sollen vom Staat finanziell unterstützt werden
Parlamentarier der CSP, Bernadette Maeder-Brühlhart und André Schneuwly, verlangen in einer Motion vom 23. März 2018, dass der Staat auch schulergänzende Betreuungsplätze finanziell unterstützt, und zwar während der obligatorischen Schulzeit inklusive Schulferien. Bisher werden nur Betreuungsangebote für Kinder im Vorschulalter vom Staat subventioniert. Eine Antwort vom Staatsrat ist bis Ende August erwartet.

Grand Conseil Fribourg: L'Etat devrait subventionner les accueils extrascolaires

Une motion émanant des rangs du pdc a été déposée le 23 mars 2018 pour demander un subventionnement de l'Etat pour les accueils extrascolaires. Une réponse du Conseil d'Etat attendue pour fin août.

Accueil intégratif de la petite enfance

Un postulat socialiste demande au Conseil d'Etat d'évaluer les besoins en matière d'accueil précoce des enfants ayant des besoins particuliers et d'examiner les possibilités d'offrir un tel accueil à tous les enfants du canton en soutenant les structures d'accueils actuelles, et en étudiant la création de jardins d'enfants spécialisés, p.ex dans le sud du canton, mais aussi et surtout en **Singine** afin que les enfants alémaniques puissent aussi profiter d'une telle opportunité.

Vaud a sa convention collective

Une première convention collective cantonale « Accueil de l'enfance » a vu le jour dans le canton de Vaud. Signée par les partenaires en mars 2018, sous le patronage de la présidente du Conseil d'Etat vaudois, Nuria Gorrite, elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ce texte est le fruit de longues négociations (débutées en 1982, puis interrompues) entre les syndicats et associations professionnelles d'une part et la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSEA) et la fédération des Réseaux d'accueil d'autre part.

Les salaires correspondent au barème de la FSAE et un 13eme salaire est accordé. Ainsi, une éducatrice de l'enfance ES reçoit un salaire de 4885.-/mois en début de carrière et une augmentation annuelle d'environ 120.-. Le salaire initial du personnel éducatif ayant un CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve s'élève à 4430.-, avec une annuité d'environ 110.-/an. 80% du personnel est qualifié et ni les apprenti-e-s, ni les stagiaires ne sont calculés dans l'effectif.

Cette CCT prévoit une durée hebdomadaire de travail de 40 heures. Le temps de travail « hors présence des enfants » représente entre 10 et 15% du temps de travail contractuel. Il comprend les colloques d'organisation, de réflexion et discussion d'observations relatives aux enfants, les entretiens avec les parents, la préparation des activités, la collaboration à la préparation des options pédagogiques, les entretiens du personnel et les évaluations, notamment. Les formateurs bénéficient en plus de 2h supplémentaires travaillées hors présence enfants.

La durée des vacances est de 5 semaines, 6 dès 50 ans et 7 dès 60 ans. Le congé-maternité est de 16 semaines, payé à 100%. Un congé payé suppl. d'allaitement de 4 semaines peut être sollicité.

Texte CCT sous:

http://www.avenirsocial.ch/cm_data/CCCT_Enfance_2.pdf

Comparaison avec les conditions de travail du personnel des crèches subventionnées de Fribourg

Salaires selon les recommandations de la FCGF :

Sal. initial éducatrice de l'enfance ES: 5047.- annuité de 66.- env.
Sal. initial assistante socio-éducative CFC: 4369.- annuité de 57.- env.

40-42h/hebdomadaires

Pas de réglementation pour le temps « hors présence enfants »

Stagiaires et apprenti-e-s comptés dans l'effectif

5 semaines de vacances pour tout le personnel

16 semaines de congé-maternité, pas de congé allaitement

Découvrir le monde – une exposition itinérante

L'association La Voix pour la qualité (Stimme Q) a conçu et mis sur pied une exposition itinérante pour parler des jeunes enfants et de leurs besoins. Cette exposition a été inaugurée à Bellinzona il y a un an. Elle vient d'être présentée jusqu'au 6 mai à Carouge et poursuivra son périple à travers la Suisse encore pendant un an. Elle sera à



Lausanne au Musée de la Main du 10 octobre 2018 au 6 janvier 2019

puis à Winterthur, St-Gall et Berne.

L'exposition-expérience « Découvrir le monde » montre comment les tout-petits font connaissance avec leur environnement et propose plusieurs points de vue sur leur développement. Elle présente des projets pertinents et novateurs et des éclairages sur les questions qui font débat actuellement.